

**Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté**

**Obligations de service public portant sur des services aériens réguliers**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2018/C 425/05)

État membre	Espagne
Liaisons concernées	Melilla — Almería/Granada/Sevilla
Date d'entrée en vigueur des obligations de service public	Le lendemain de la publication du présent avis.
Adresse à laquelle le texte et tout autre document ou information relatifs aux obligations de service public peuvent être obtenus	Ministerio de Fomento Dirección General de Aviación Civil Subdirección General de Transporte Aéreo Paseo de la Castellana nº 67 28071 Madrid ESPAGNE  Tél. +34 915977505 Fax +34 915978643 Courriel: osp.dgac@fomento.es

Si aucun transporteur aérien ne soumet un programme de services conforme aux obligations de service public imposées, l'accès concédé à l'issue de la procédure d'appel d'offres correspondante pourra être limité à un seul transporteur aérien, conformément à l'article 16, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1008/2008.